

# Association Les Hameaux de la Vallée du Madet



Association loi 1901 – N° 0632020997  
Les Pierrys / Egliseneuve Près Billom



## Participation au registre de l'enquête publique



L'objet de notre association est :

**La concertation entre les habitants des hameaux de la vallée du Madet afin de favoriser la protection et l'amélioration de leur environnement...**

Monsieur Menier Bernard  
au nom de l'association  
et en qualité de Président de l'association

Le 16 juin 2007,  
à Egliseneuve-près-Billom

Les Pierrys  
63160 Egliseneuve-près-Billom

Monsieur le commissaire enquêteur,  
Monsieur le Maire,  
Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux,  
Monsieur le Préfet,

Conformément à l'appel de l'enquête publique, il nous apparaît essentiel de profiter de l'occasion de l'enquête publique au sujet de la mise en place du PLU (projet de développement d'urbanisme) sur notre commune, pour faire valoir l'importance que nous attachons aux enjeux ou encore aux risques que le projet représente sans remettre pour autant en cause sa nécessité.

La maîtrise des permis de construire ne doit pas conduire à l'inexorable accélération de l'appel à l'accroissement de la population des habitants de notre commune pour quelque raison que ce soit qui risquerait de nous faire perdre les sens de ce qui symbolise le rayonnement de notre territoire :

- Un accueil chaleureux
- Un riche patrimoine environnemental
- Un patrimoine architectural à préserver et affermir
- Une activité associative débordante et enviée
- Des manifestations d'envergures de tous types (culturel, sportive ou encore simplement animatives)
- Des hameaux et lieux de promenades agréables (et pas seulement à proximité du Madet !)

Nous vous rappelons pourtant les termes de l'extrait du bulletin municipal (N°31, page3) :

Partant d'un PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), la commune construit son PLU, **exprimant ses intentions d'évolution cohérente en concertation avec les citoyens**. Cette cohérence d'aménagement **précise aussi les droits du sol**. C'est un véritable plan de développement et d'urbanisme, **plus riche que l'ex-POS, et impliquant plus fortement les élus et les citoyens, localement et en intercommunalité**.

Nous vous rappelons également les **Conditions énoncées de réussite d'un PADD**

- ==> respecter aujourd'hui l'existant pour que soit harmonieux, tel est le sens du développement durable.
- ==> faire évoluer le territoire en associant la croissance économique et sociale au respect de l'environnement.
- ==> favoriser la participation de tous les acteurs du territoire.

La concertation est une démarche essentielle pour garantir un projet partagé et une implication des différents acteurs.

et pour plus d'information encore ==> <http://hameauxmadet.free.fr/>

Malgré toutes nos sollicitations, aucune médiation n'a réussi à être mise en place afin de répondre au questionnement initial qui est à la base de la création de notre association :

## **L'appel à la Concertation**

Nous n'avons sans cesse fait face qu'à l'incompréhension de ce questionnement, « pourquoi s'inquiéter » « pas de décision définitive » nous dit-on, alors qu'à l'unanimité l'accord est donné au Conseil Municipal du vendredi 01 décembre 2006 de faire suite à la procédure pour mettre en place la consultation publique.

Et pourtant on a vu s'interroger tout le monde à ce même dernier conseil municipal sur l'opportunité de lire le règlement du PLU où personne si ce n'est nous-même n'y avait mis le nez. En définitive on nous a rétorqué que ce n'était qu'un document copier-coller standard et que beaucoup semblait ne pas être en mesure d'en comprendre le contenu.

Hé bien, voilà tout simplement en gros l'objet de notre désaccord à la base et non pas le fait de dire OUI ou NON à telle ou telle idée de projet ça et là ...

Sachant qu'à présent, de l'IDEE de départ, l'aménagement urbain de notre commune, en passant soit-disant par la CONCERTATION, nous en arrivons à la CONSULTATION PUBLIQUE (il va s'agir à présent de s'exprimer par écrit sur un registre officiel en Mairie / mais combien de nous vont-il se prêter à cet exercice ?).

**Comment peut-on alors imaginer que seront reçus les avis des habitants, quand bien même ils pourront être assistés d'un commissaire enquêteur ?**

**Comment pourrions-nous imaginer être entendu et compris alors que jusque là aucune lecture de courrier n'a été reçue au sens attendu pour en arriver à une réflexion commune et partagée avec les habitants au sujet des orientations du projet ?**

**Quel sens doit-on donner à la nécessité du débat et de la concertation pour mener à bien le projet important du développement urbain de notre commune ?**

Pour ce qui est donc de notre participation à l'enquête portée sur le registre publique, nous avons décidé de joindre un mémoire pour reprendre quelques uns des points essentiels à faire ressentir comme avis des habitants au nom de l'association « Les Hameaux de la Vallée du Madet » notamment concernant la zone 1AUc mais également l'ensemble du projet dont :

**Point n°1 → Le manque de concertation avec les habitants en témoigne en premier lieu notre argumentaire en appui des références systématiques auxquelles nous renvoie Monsieur le Maire pour sa justification du respect de la procédure d'élaboration du PLU présentée dans le bulletin n°31 de juillet 2005 ainsi que du bilan établi dans le numéro 34 de décembre 2006.**

**Point n°2 → L'environnement exceptionnel des hameaux en tant que patrimoine local comme l'un des derniers espaces encore préservé de Toute construction, reconnu à la fois par le SCOT (en référence à l'étude du Grand Clermont), le Parc Livradois-Forez et les habitants eux-mêmes.**

**Point n°3 → Le développement forcé de la démographie contre l'avis des habitants et en dépit d'un développement initial de la rénovation possible, potentiel du bâti existant important sur les hameaux des Pierrys, de Train et des Maisons Basses.**

**Point n°4 → Le choix inconsidéré du lieu de Les Pierrys comme Zone privilégiée pour l'implantation d'un lotissement de type locatif situé à plus de deux kilomètres du Bourg de la commune. Ceci avec le risque de faire perdre inexorablement à la commune son caractère rural par la multiplicité de zones complètes de nouvelles constructions.**

**Point n°5 → L'insuffisance apparente de débat aux réunions ouvertes du conseil municipal, constatée depuis notre présence systématique à partir de la date de l'évocation du passage du PADD au PLU. De même que le manque de compte-rendu de réunions**

**Autres points à voir → Selon le temps disponible nécessaire à la rédaction avant fermeture du registre.**

Ce dossier sera joint au registre au dernier jour d'enquête publique, le vendredi 22 juin 2007, par les soins de Monsieur Michel Rosenplac, en qualité de secrétaire de l'association.

Menier Bernard, en qualité de Président  
et au nom de l'Association